



**COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION**

**Déclaration de Dakar, relative aux propositions d'inscriptions
d'espèces de requins et de raies aux annexes de la CITES
lors de sa 16^{ème} Conférence des Parties**

- . Rappelant l'existence du Plan International d'Action pour la gestion et la conservation des populations de Requins, adopté en 1999 par le Comité des Pêches de la FAO, et du Plan Sous-Régional d'Action Requins, adopté et mis en œuvre depuis 2001 par la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSR/P) avec l'appui de divers partenaires ;
- . Rappelant l'existence de Plans d'Action Nationaux – Requins dans chacun des pays de la CSR/P (Mauritanie, Sénégal, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Guinée et Sierra Leone), ayant permis le renforcement des capacités pour l'identification des espèces, le suivi des pêcheries et la mise en place de mesures réglementant l'exploitation des espèces de requins et de raies les plus menacés ;
- . Faisant référence à la Résolution adoptée par les Ministres des Pêches de la CSR/P, lors de la 19^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Ministres en décembre 2012 à Conakry, République de Guinée, insistant sur la nécessité de voter en faveur des propositions d'inscription des espèces de requins et de raies lors de la réunion de la CoP 16 de la CITES , prévue à Bangkok, Thaïlande du 3 au 14 Mars, 2013;
- . Tenant compte des avis indépendants publiés suite aux revues techniques des propositions d'inscription par le panel d'expert de la FAO, de l'UICN et Trafic International ;
- . Notant, malgré ces efforts, la dégradation régulière et inquiétante des populations de requins et de raies, l'augmentation du nombre d'extinctions locales d'espèces, ainsi que l'absence de signes évidents d'amélioration ou de reconstitution des populations dans l'ensemble des pays représentés au cours de la réunion ;
- . Rappelant le rôle des marchés lointains sur les dynamiques d'exploitation des requins et la faiblesse des dispositions actuelles en matière de réglementation du commerce international de requins et de produits issus des requins et des raies en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale ;
- . Ayant suivi les différentes présentations sur la CITES, son rôle, son fonctionnement et ses implications notamment pour la conservation des requins et des raies, ainsi que le détail des propositions d'inscription n° 42 à 46 ;
- . Ayant pris connaissance des opportunités et des outils offerts par la CITES, la CMS et les organisations régionales de gestion des pêches (RFMOs) pour renforcer les capacités en matière de suivi et de contrôle de l'exploitation et du commerce international des requins et des raies ;
- . Ayant pris connaissance de la décision des pays de l'Union Européenne et des Etats-Unis d'Amérique de voter en faveur des propositions d'inscription n° 42 à 46 au cours de la CoP 16 de la CITES ;
- . Insistant sur la nécessité de renforcer les capacités des pays de la façade Atlantique de l'Afrique en matière de suivi et de gestion pour assurer la conservation des espèces et la gestion des pêcheries de requins et de raies ;
- . Rappelant la responsabilité des Etats représentés dans la mise en œuvre de la CITES, en tant que signataires de la Convention,

Les participants à l'atelier sur les propositions d'inscription d'espèces de requins aux annexes de la CITES lors de la CoP 16, réunis les 20 et 21 février 2013, à Dakar, Sénégal:

- . Expriment leur conviction sur le bien-fondé scientifique des différentes propositions d'inscription des espèces de requins et de raies n° 42 à 46 sur les annexes I et II de la CITES lors de la CoP 16 ;
- . Soulignent la nécessité de renforcer le dialogue technique entre les départements des pêches et de l'environnement pour préparer la position des pays en vue du vote de ces propositions lors de la CoP 16;
- . Recommandent vivement aux pays de la façade Atlantique de l'Afrique, à l'instar des Etats membres de la CSRP, de rechercher une position commune en faveur de ces propositions ;
- . S'engagent à rendre compte à leur hiérarchie un avis synthétique sur les propositions et à ce que les délégations de leurs pays participant à la CoP 16 de la CITES reçoivent, avant leur départ pour Bangkok, la documentation et les informations pertinentes issues de l'atelier, afin de fonder le vote des pays pour les propositions 42 à 46 sur les meilleures bases scientifiques disponibles et en tenant compte de la Déclaration des Ministres de la CSRP ;
- . Recommandent que les délégations effectuent un travail actif de partage de l'information et de plaidoyer en faveur des propositions d'inscription 42 à 46 pendant toute la durée de la CoP 16 de la CITES ;
- . Encouragent vivement i) les futurs efforts en matière de coopération régionale, de capitalisation et d'échange d'expérience, ii) une démarche des organisations de coopération halieutique dans cette perspective, ainsi que iii) les appuis des partenaires au développement pour le renforcement des capacités nationales nécessaires à la mise en œuvre de plans nationaux et sous-régionaux d'action requins, et pour la mise en application effective des décisions qui seront prises au cours de la CoP 16 de la CITES.
- .

Fait à Dakar le 21 Février 2013

Les participants